



SOMMAIRE

	Pages
Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale.....	33
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1952 : a) prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général (A/1812 et Add.1, A/C.5/448, A/C.5/451); b) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1853, A/C.5/455).	
Examen en première lecture (suite).	

Président : M. T. A. STONE (Canada).

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale

[Point 42 *]

1. Le PRÉSIDENT déclare qu'il faut procéder le plus rapidement possible à l'élection des membres de ces organes. Comme l'a suggéré le représentant de la Norvège, une liste des candidatures sera distribuée de façon que les membres de la Commission puissent l'étudier avant le vote. Il serait donc utile que les délégations soumettent les noms de leurs candidats avant la fin de la semaine avec une note sur l'expérience et les titres des candidats.

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1952 : a) prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général (A/1812 et Add. 1, A/C.5/448, A/C.5/451); b) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1853, A/C.5/455)

[Point 41 *]

Examen en première lecture (suite)

CHAPITRE 10. — DÉPARTEMENT DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

- Le PRÉSIDENT invite M. Owen (Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques) à faire une déclaration.
- M. OWEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques) déclare que

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

le département s'est efforcé de stabiliser son budget et peut prétendre qu'il y a réussi.

4. Son budget pour 1951 était de 2.276.000 dollars; le budget pour 1952, y compris 122.000 dollars pour terminer les études sur le plein emploi, est de 2.313.900 dollars; cette légère augmentation s'explique principalement par les augmentations normales de traitement. Il sera possible cependant d'économiser la somme de 122.000 dollars, étant donné que le Conseil économique et social a accepté de différer ces études. Le budget révisé est donc de 2.191.900 dollars.

5. Le département a pu, en prenant des précautions constantes, réaliser sur les fonds alloués pour les études sur le plein emploi une économie d'environ 150.000 dollars, qui sera reversée aux fonds généraux. Les frais de voyage du personnel en mission ont été importants en 1951, en raison des réunions de Santiago et de Genève et de la session de l'Assemblée générale à Paris, mais les fonctionnaires qui ont dû se déplacer pour assister aux sessions du Conseil se sont vu assigner des tâches au cours de leur voyage. En 1952, comme toutes les sessions du Conseil et de ses commissions se tiendront au siège de l'Organisation, il sera possible de réduire considérablement les dépenses du chapitre 3 du budget; cependant une partie importante des dépenses afférentes aux autres voyages ne seront pas supportées par le budget des conférences comme en 1951. Des justifications très complètes sont toujours exigées pour toutes les missions officielles. Le personnel envoyé aux conférences des commissions économiques régionales a été réduit au minimum.

6. Les modifications proposées par le département en 1952 sont minimales. La création de trois nouveaux postes de secrétaires qui avait été demandée a été remise de deux ou trois ans, jusqu'à ce que la nécessité de cette création ait été pleinement démontrée.

7. La Section d'études et de la liaison régionales de la Division de la stabilité et du développement économiques comptait à l'origine quarante-cinq postes; ses travaux portaient sur tous les pays du monde. A l'heure actuelle, les commissions économiques et régionales étant parvenues à une plus grande indépendance, il a été possible de réduire le personnel qui s'occupait de ces travaux, mais les recherches et les études sur l'Afrique et le Moyen-Orient doivent continuer à être faites au siège de l'Organisation. A la suite de la réorganisation à laquelle il a été procédé, le personnel de ces sections et de la Section du développement économique a été renforcé, sans qu'il ait été nécessaire de créer de nouveaux postes dans les services organiques.

8. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé également que des économies soient réalisées dans le recrutement des consultants et du personnel temporaire. Les nouvelles études autorisées par le Conseil à sa dernière session ont obligé de puiser largement dans les fonds réservés à ces deux rubriques. Bien que le département ait un personnel organique stable, une certaine souplesse dans l'emploi des consultants s'est révélée indispensable. Les prévisions budgétaires, établies en mars ou avril, ne peuvent donner qu'une indication très approximative des dépenses probables afférentes aux consultants.

9. Etant donné la résolution 362 B (XII) du Conseil économique et social relative aux nouveaux programmes, le département a dû introduire des modifications dans le programme de travail concernant les projets prioritaires. Il n'a nullement l'intention de relâcher le contrôle financier exercé sur toutes les nouvelles propositions faites après la présentation des prévisions budgétaires. Peut-être un effort devrait-il être fait pour harmoniser la résolution de l'Assemblée générale relative à la concentration des efforts et des ressources avec le contrôle demandé par le Comité consultatif.

10. Au cours de sa treizième session, le Conseil a confié au département un certain nombre de tâches impliquant le recours aux consultants et à l'assistance temporaire. Le département a été chargé notamment : de fournir les services nécessaires à un comité intergouvernemental pour les pratiques commerciales restrictives; de procéder à des études sur la réforme agraire et la coopération agricole; d'exécuter les travaux dont aura besoin un comité intergouvernemental d'experts en matière d'insecticides; d'étudier les méthodes permettant d'accorder une assistance pour le financement du développement économique; de développer ses travaux sur l'Afrique et le Moyen-Orient; d'approfondir ses analyses sur le plein emploi; de fournir les services nécessaires à un groupe d'experts chargés de procéder à des études sur les ressources en minerais de fer et de financer les travaux de ce groupe et d'instituer un autre groupe d'experts chargés d'étudier la question des permis de conduire telle qu'elle se pose depuis l'élaboration de la Convention internationale de 1949 sur la circulation routière.

11. M. Owen regrette de ne pas approuver les recommandations du Comité consultatif. Il aurait aimé, à l'issue de la dernière réunion du Conseil économique et social, avoir l'occasion de faire devant le Comité consultatif une déclaration sur les travaux supplémentaires dont il vient de parler; à son avis, cela aurait sans doute permis d'arriver à un accord et le Comité aurait pu soutenir les efforts faits par M. Owen en vue d'éviter l'établissement de prévisions supplémentaires, et ne pas maintenir la recommandation figurant dans

son rapport et visant une réduction des crédits, recommandation qui est fondée sur la situation telle qu'elle se présentait avant la dernière réunion du Conseil. Etant donné la situation, M. Owen espère que la somme de 2.191.900 dollars sera jugée très raisonnable.

12. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) répond qu'il faut éviter d'établir un budget lâche. La documentation relative au budget doit contenir des indications aussi précises que possible quant aux travaux requis. Les renseignements relatifs aux travaux supplémentaires confiés au Département des questions économiques sont parvenus trop tard pour que le rapport du Comité consultatif puisse en tenir compte. En principe, le Comité consultatif s'oppose à l'établissement de prévisions supplémentaires, mais dans le cas où il a été décidé, après l'établissement du budget normal, de confier des travaux supplémentaires à un département, la Cinquième Commission doit avoir tous les détails nécessaires pour être en mesure d'évaluer l'importance de ces travaux.

13. Les recommandations du Comité consultatif relatives à une réduction dans les prévisions pour 1952, dont il est fait état au paragraphe 137 du rapport, reposent sur l'opinion selon laquelle, après cinq années d'expérience, il devrait être possible de réduire considérablement le nombre des consultants. Il en va de même pour l'assistance temporaire; certaines organisations ont presque complètement éliminé cette rubrique, en partie grâce à des prêts de personnel entre les divers départements.

14. M. Aghnidès insiste pour qu'on fasse un effort plus grand en vue de réduire les frais de voyage des fonctionnaires se rendant en mission officielle, en faisant plus largement appel à la correspondance et en demandant auxdits fonctionnaires de s'imposer eux-mêmes des limites sévères. Toute cette question doit être suivie de très près.

15. De l'avis de M. Aghnidès, le Département des questions économiques pourrait, grâce à des économies de cette nature, effectuer les travaux dont il est chargé, même avec les réductions proposées.

16. M. VOUGT (Suède) pense que l'une des difficultés essentielles réside dans le fait qu'il faut concilier les louables ambitions des divers organes des Nations Unies qui désirent entreprendre des activités nouvelles et la nécessité de rester dans les limites du budget. Le représentant de la Suède note que le Conseil économique et social a accepté de remettre à une date ultérieure les études dont il est fait mention au paragraphe 128 du rapport du Comité consultatif; cependant, en ce qui concerne le paragraphe 131, il signale que la délégation de la Suède approuve entièrement la critique faite par le Comité consultatif de la procédure proposée par le Secrétaire général; elle partage l'inquiétude du Comité à ce sujet.

17. La seule solution consiste à appliquer strictement la règle selon laquelle les fonds nécessaires aux travaux supplémentaires doivent faire l'objet de prévisions supplémentaires, leur emploi devant être rigoureusement contrôlé. M. Voug appuie les observations présentées récemment devant la Cinquième Commission par les représentants de la Norvège et du Danemark au sujet de la consolidation du budget. La délégation de la Suède votera toutes les réductions proposées par le Comité consultatif.

18. M. FAHMY (Egypte) regrette l'absence de chiffres précis concernant le chapitre 10 dans le rapport du Secrétaire général sur les incidences financières des résolutions adoptées par le Conseil économique et social au cours de sa treizième session (A/C.5/451); à son avis, un état estimatif plus détaillé aurait dû être fourni plus tôt. Cependant, les travaux supplémentaires recommandés dans les résolutions présentent un grand intérêt pour tous les Etats Membres, et en particulier pour les pays insuffisamment développés, et il importe, par conséquent, de prévoir des crédits à leur sujet. C'est pourquoi M. Fahmy propose que le montant des crédits pour le chapitre 10 recommandé par le Comité consultatif soit augmenté de 122.000 dollars.

19. M. Fahmy réserve le droit de sa délégation de présenter, à un stade ultérieur des débats, une déclaration sur la coordination des activités du Département des questions économiques et de l'Administration de l'assistance technique.

20. M. BEZERRA DE MEDEIROS (Brésil) déclare que sa délégation votera toutes les réductions recommandées par le Comité consultatif.

21. En dépit des mesures prises pour assurer leur réduction, les dépenses de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées continuent à s'élever. Il importe donc d'imposer des limites budgétaires aux activités de ces organismes et de veiller à ce que ces limites soient scrupuleusement respectées. Les mesures prises par le Conseil économique et social pour établir un ordre de priorité ne se sont pas révélées suffisamment efficaces. La Cinquième Commission doit donc faire face aux responsabilités qui lui incombent en ce qui concerne un contrôle budgétaire convenable et donner des directives précises. De son côté, le Secrétariat doit faire face à ses responsabilités en la matière et présenter des suggestions pour l'établissement d'un ordre de priorité. Il faut espérer que le Comité consultatif continuera à jouer un rôle de plus en plus efficace en s'opposant aux dépenses injustifiées. Toute demande de dépenses supplémentaires devra être examinée avec beaucoup d'attention et lorsque, pour des raisons budgétaires, l'Organisation des Nations Unies ne peut entreprendre certaines activités utiles, il conviendrait d'encourager les organismes bénévoles à s'en charger.

22. M. BUSTAMANTE (Mexique) approuve l'ouverture de crédits recommandée par le Comité consultatif. Plus tard, la délégation mexicaine soumettra des propositions relatives à la coordination de l'activité du Département des questions économiques et de l'Administration de l'assistance technique.

23. Mlle WITTEVEEN (Pays-Bas) appuie les observations que le Président du Comité consultatif et le représentant de la Suède ont faites au sujet de la procédure à suivre. Logiquement, à la suite de ces observations, le Secrétaire général devrait être invité à présenter des prévisions budgétaires révisées ou supplémentaires couvrant les travaux supplémentaires que le Conseil économique et social a autorisés à sa dernière session. La délégation des Pays-Bas n'est pas disposée à approuver l'affectation d'une somme globale à ces activités, tant que des informations plus détaillées n'auront pas été fournies sur les dépenses qu'elles entraînent. Elle accepte les réductions recommandées par le Comité consultatif en ce qui concerne les prévisions du Secrétaire général et elle demande l'ajournement de la décision sur les dépenses supplémentaires qu'exigeront les activités nouvelles. La Cinquième Commission ne

pourra prendre de décision sur cette question qu'en s'appuyant sur des prévisions plus détaillées que le Secrétaire général devrait présenter et au sujet desquelles le Comité consultatif serait invité à faire rapport.

24. M. ADARKAR (Inde) estime, lui aussi, que la procédure correcte est de soumettre des prévisions supplémentaires relatives aux activités nouvelles que le Conseil économique et social a autorisées. Sans doute, l'Inde et de nombreux autres pays insuffisamment développés sont-ils partisans de ces activités, mais il est préférable que l'ouverture des crédits nécessaires fasse l'objet d'un examen distinct. M. Adarkar espère donc que le Secrétaire général adoptera cette procédure.

25. M. OWEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques) dit que, pour répondre au désir de stabilité budgétaire exprimé par la Cinquième Commission, il a donné l'assurance à la dernière session du Conseil économique et social, que les travaux supplémentaires exigés par les activités nouvelles autorisées par le Conseil pourraient être financés dans le cadre du budget existant, grâce à la réorganisation ou à l'ajournement d'autres travaux. En donnant cette assurance, M. Owen escomptait que les prévisions budgétaires initiales pour l'exercice financier 1952, présentées par le Secrétaire général, seraient acceptées. Des réductions ayant été recommandées par le Comité consultatif, M. Owen a estimé qu'il était fondé à demander à la Cinquième Commission de conserver les prévisions budgétaires initiales, sous réserve d'une réduction de 122.000 dollars, due à la décision d'ajourner certains projets.

26. M. FOURIE (Union Sud-Africaine), tout en louant les efforts tentés pour éviter d'augmenter les dépenses, estime avec les orateurs précédents que la procédure correcte serait de présenter des prévisions de dépenses supplémentaires. En ce qui concerne les réductions que le Comité consultatif recommande d'apporter aux prévisions de dépenses relatives aux consultants et au personnel temporaire, mais que le Secrétaire général n'a pas été en mesure d'accepter, M. Fourie pense qu'elles sont fondées sur des considérations solides; de même que les autres réductions recommandées par le Comité consultatif pour le chapitre 10, elles ont l'appui sans réserve de la délégation sud-africaine.

27. M. OWEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques) est d'avis qu'étant donné les opinions exprimées au cours de la discussion, le Secrétaire général devrait accepter les réductions recommandées par le Comité consultatif et fournir les prévisions de dépenses supplémentaires relatives aux nouvelles activités que le Conseil économique et social a autorisées.

28. M. FAHMY (Egypte) dit que, dans ces conditions, il retirera sa proposition tendant à augmenter les crédits que le Comité consultatif avait recommandé d'affecter au chapitre 10.

29. M. PACHACHI (Irak) appuie les réductions recommandées par le Comité consultatif.

30. M. KYIN (Birmanie) appuie les recommandations du Comité consultatif sous réserve que la réduction des crédits affectés aux frais de voyage du personnel en mission soit portée de 20.000 à 30.000 dollars. Il fait cette proposition, d'abord parce qu'il est souhaitable de contrebalancer les augmentations de dépenses votées par la Commission par des réductions à d'autres

postes du budget; ensuite, parce que les voyages ne sont pas tout à fait indispensables; et, enfin, parce que le poste des frais de voyage est celui où l'on peut le mieux apporter des réductions.

31. M. ADARKAR (Inde) remercie vivement le Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques des efforts qu'il a faits pour réaliser des économies. Toutefois, il ne saurait admettre que des prévisions supplémentaires soient introduites subrepticement dans les prévisions budgétaires régulières et il estime que, puisque les membres de la Cinquième Commission ont déjà reçu de leurs gouvernements des instructions fondées sur les prévisions budgétaires du Secrétaire général et sur les rapports pertinents du Comité consultatif, il est préférable de soumettre des prévisions budgétaires supplémentaires, lorsqu'on a besoin de crédits supplémentaires.

32. M. BRENNAN (Australie) approuve la déclaration faite, à la 286^e séance, par le Président du Comité consultatif (A/C.5/455) sur la question de principe relative à la présentation de prévisions supplémentaires. Il estime que si l'habitude de s'écarter des principes établis se généralisait, la Cinquième Commission pourrait avoir des difficultés à s'acquitter de sa tâche.

33. M. Brennan loue le Secrétaire général adjoint d'avoir présenté au Conseil économique et social des propositions ayant pour objet de permettre au département de poursuivre ses travaux sans que soient accrues les ouvertures de crédits relatives à ce département pour 1951.

34. Tout en s'associant aux observations du Président du Comité consultatif concernant la question des consultants, M. Brennan fait remarquer qu'il faudra peut-être un jour établir un équilibre entre l'effectif du personnel permanent et celui des consultants.

35. En dehors de la question de la présentation de prévisions supplémentaires, il n'y a que peu de différences entre le point de vue du Comité consultatif et celui du Secrétaire général, en ce qui concerne les ouvertures de crédits au Département des questions économiques; cela ressort clairement du paragraphe 10 du document A/C.5/451. Bien que M. Brennan n'ait pas l'intention de voter contre la proposition des Pays-Bas, au cas où elle serait mise aux voix, il considère que la Cinquième Commission devrait accepter le chiffre proposé par le Secrétaire général de manière à manifester son approbation du principe de stabilisation appliqué par le Secrétaire général et à renforcer sa position devant le Conseil l'année prochaine. Ce dernier pourrait, toutefois, se rallier à la recommandation du Comité consultatif en ce qui concerne les frais de voyage prévus au chapitre 10. La Commission pourrait alors passer au vote sans plus de retard.

36. M. GANEM (France) déclare que sa délégation éprouve certains doutes au sujet de la méthode suivie

dans le cas des prévisions budgétaires relatives au Département des questions économiques; il estime que, pour résoudre le problème, la Commission devrait, soit discuter les prévisions budgétaires initiales du Secrétaire général et le rapport correspondant du Comité consultatif, soit demander au Comité consultatif de présenter un rapport supplémentaire concernant le chapitre 10 des prévisions budgétaires, en tenant compte des prévisions révisées établies par le Secrétaire général sur la base des incidences financières des résolutions adoptées par le Conseil économique et social.

37. M. MACHADO (Brésil) appuie les recommandations du Comité consultatif concernant le chapitre 10 des prévisions budgétaires; il conviendrait, à son avis, de réduire considérablement les crédits ouverts au titre des frais de voyage. Il pense que les déplacements prévus pour les divers départements du Secrétariat devraient être indiqués sous une seule rubrique des prévisions budgétaires. M. Machado insiste sur les difficultés que rencontrent les membres des délégations permanentes lorsque, voulant consulter des fonctionnaires des Nations Unies, ils apprennent qu'ils sont absents de New-York.

38. M. Machado est d'avis que si, comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint, tous les travaux confiés au Département des questions économiques à la treizième session du Conseil économique et social peuvent être financés à l'aide des crédits inscrits au chapitre correspondant des prévisions initiales pour 1952, c'est que ces prévisions étaient vraisemblablement incorrectes lorsqu'elles ont été présentées au Comité consultatif avant la treizième session du Conseil.

39. En ce qui concerne la question de la procédure à suivre, le Secrétaire général a parfaitement le droit de présenter des prévisions supplémentaires pour couvrir les dépenses relatives aux tâches nouvelles confiées au Secrétariat. M. Machado pense, toutefois, que le Secrétaire général devrait demander au Conseil économique et social de décharger le Secrétariat de certaines tâches lorsqu'il lui impose, par ailleurs, de nouvelles responsabilités.

40. Comme il ressort des comptes rendus analytiques de la treizième session du Conseil économique et social, le rapport du Secrétaire général sur les incidences financières des résolutions adoptées par le Conseil à cette session n'a été distribué qu'aux seules fins d'information et n'a pas été discuté. C'est là une pratique à laquelle il conviendrait de mettre fin.

41. M. BOURGET (Canada) propose de renvoyer la suite de la discussion à la séance de l'après-midi.

La motion d'ajournement est adoptée.

La séance est levée à 12 h. 55.